

COLLECTE DU 1 %

La dotation définitive du 1 % 2014 vient d'être notifiée avec 464,025 M€. C'est un recul de 12 M€ par rapport à la dotation initiale 2014 et de -35 M€ par rapport à la dotation définitive 2013 (GDF Suez -28 M€, EDF -8 M€ et ENN + 1 M€).

La récupération de cette baisse s'impute à - 8 382 277.83 € pour la CCAS, - 1 592 404.78 € pour les CMCAS et - 2 000 000 € sur le Comité de Coordination (Fonds ASS).

FO Énergie et Mines a rappelé qu'elle était porteuse d'une réserve au niveau du Comité de Coordination pour justement pallier une baisse de la dotation du 1 %.

Dans la mesure où les disponibilités n'existent pas, la répartition de cette baisse devait se faire entre CMCAS à hauteur des 5 % de réserves préconisées, la différence devant être prise par le Comité de Coordination. La CFDT a voté Contre...

FO Énergie et Mines a une nouvelle fois dénoncé l'opacité du financement du 1 % et le manque de transparence sur la méthode de calcul de cette dotation qui s'apparente plus à un « forfait » laissé au bon vouloir des employeurs qu'à la réalité des ventes de Gaz ou d'électricité.

FO Énergie et Mines a rappelé que la Cour des comptes a mis en avant qu'EDF avait modifié en 2011 et sans justification

son assiette de calcul. Entre 2005 et 2009, c'est 180 M€ qui sont soustraits au financement des activités sociales avec en parallèle des entreprises qui ne versent rien. Sur ces éléments, c'est presque une année de dotation qui n'a pas été versée...

FO Énergie et Mines a également souligné que les employeurs avaient tenté de réformer le financement des activités sociales au travers de la masse salariale, projet rejeté par les fédérations.

Les Employeurs veulent maintenant modifier sans concertation les modalités de collecte et de versement du 1 %. Ils proposent que chaque entreprise verse directement sa dotation au Comité de Coordination.

Jusqu'à présent, EDF collectait la dotation de toutes les entreprises de la Branche et la reversait au Comité de Coordination. Le Ministère de Tutelle étant chargé d'en vérifier le calcul et d'informer le Comité de Coordination.

Pour FO Énergie et Mines, c'est la porte ouverte à encore plus d'opacité, de versement forfaitaire. C'est faire fi de l'article 25, c'est renier le dialogue social avec les fédérations.

FO Énergie et Mines exige une rencontre entre Fédérations, Employeurs et Pouvoirs Publics pour faire toute la clarté sur la dotation du 1 %.

Pour FO Énergie et Mines, la dotation du 1 % activités sociales n'est pas un don fait par les entreprises de la branche des IEG, c'est un acte réglementaire, c'est la redistribution du salaire différé des agents.

2 Motions ont été votées, une sur la transparence et la méthode de calcul (à l'unanimité), l'autre sur la collecte et le versement du 1 % (la CFDT s'est abstenue...).

COMMISSION DE SUIVI BUDGÉTAIRE (PRÉSIDENCE FO)

Pour suivre les budgets des contrats de l'Expert-comptable et du Commissaire aux comptes, la rubrique 665 « Autres dépenses de fonctionnement » va être éclatée en deux, ce qui permettra également de suivre les demandes complémentaires faites par les CMCAS.

Financement par le 1 % de l'aide à la CsmR, c'est la Session du Comité de Coordination qui décide de son montant annuel et le verse normalement à la CCAS. Le bilan budgétaire 2014 fait apparaître une différence qui est imputable au paiement par le Comité de Coordination des factures reçues de MUTIEG. Pour FO, le paiement des factures Mutieg par le Comité de coordination pose un problème de fond, puisque ce dernier n'est pas détenteur du contrat. Les gestes seront faits pour rectifier cette erreur.

La clôture des comptes des CMCAS fait apparaître une CMCAS en clôture déficitaire. Il a été rappelé que le Comité de

Coordination ne faisait plus d'avance aux CMCAS pour leur éviter une clôture en déficit et que les CMCAS concernées devaient se remettre à zéro sur l'exercice suivant. Par ailleurs, le montant global des réserves en CMCAS s'élève à 26 M€.

L'intégration de la CMCAS de Mayotte dans le calcul du 1 % pour le POM a nécessité de revoir le ratio de calcul. La CFDT s'est abstenue... Sur l'exercice 2015, il faut budgéter 250 k€ supplémentaires qui seront pris sur les fonds du Comité de Coordination.

Les frais de banque sont en explosion. La Banque Natexis les applique sur tous les virements faits par le Comité de Coordination (ASS en grande partie). Ces frais sont plus élevés que le rapport des placements... Une rencontre doit être initiée avec cette banque pour résoudre le problème en 2015. Une nouvelle prospection doit permettre de changer de banque fin d'année 2015.

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

A priori, les bénéficiaires de ces aides qui ont subi des difficultés de paiement par les organismes sociaux ont tous été régularisés.

Pour les aides envers les Retraités (PAP) 5792 dossiers sont recensés dont 19 % restent en attente d'évaluation.

En moyenne, constat d'une baisse en € des aides pour les bénéficiaires.

Les CMCAS doivent recenser les difficultés particulières pour la prise en compte d'aides sur le fonds social ASS.

L'outil ALIZEE V1 sera maintenu jusqu'au 1^{er} juin.

Pour FO Energie et Mines, le ver est dans le fruit. Si elles touchent plus de bénéficiaires en revanche les nouvelles aides leur accordent beaucoup moins.

Elles amplifient de plus en plus une inégalité de traitement entre CMCAS puisqu'elles s'appuient sur des évaluations faites par les CARSAT qui ont des grilles différentes et ne financent pas la part du régime général à la même hauteur.

CCAH ET FORMATION SUR LES AIDES HANDICAP

Le budget national CCAH permet de financer des structures locales afin d'accueillir des enfants ou adultes en situation de handicap (IME, MAS, foyer...). Présentés par les CMCAS, portés par le GT Handicap (Présidence FO) et la Commission ASS, 5 projets ont été validés pour un montant total d'aides de 134 000 €.

Afin d'accompagner le déploiement des aides d'Actions Sanitaires et Sociales envers les personnes porteuses de

handicap, des formations pour les élus et les professionnels des activités sociales vont être programmées. À titre exceptionnel pour 2015, ces formations seront budgétées pour 10 k€ sur le fonds CCAH.

FO a rappelé que sur 2016 ces formations rentrées dans le budget de la direction formation de la CCAS.

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES CMCAS

FO rappelle que les règlements particuliers des CMCAS ne sont que de la seule responsabilité des Conseils d'Administration des CMCAS et que cela ne nécessite pas une validation supplémentaire par le Comité de Coordination.

MANUEL PRATIQUE D'UN ÉLU

Le manuel pratique de l'élu, qui est en ligne sur le site Acti'Log, évolue et s'enrichit régulièrement. Il intègre tous les éléments utiles aux différents mandats dans les activités sociales, y compris permet d'accéder en ligne à tous les documents de référence.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CNIEG

Cette convention doit permettre un meilleur échange entre les activités sociales et la Cnieg sur le suivi des nouveaux retraités. Une action est également engagée pour un échange mutuel lors des journées de préparation à la retraite.